

Séance
extraordinaire
1^{er} juillet 2025

Procès-verbal de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **1 juillet 2025 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Mario ISABELLE,	Conseiller;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absences motivées :

Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Patrick PHANEUF,	Conseiller;

Assistent également à la séance :

Chantal BERGERON,	Directrice générale et greffière-trésorière
Caroline PROVOST,	Greffière-trésorière adjointe
Daniel PRINCE,	Conseiller à la direction générale

2025-07/207

AVIS DE CONVOCATION

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil confirme que l'avis de convocation a été signifié conformément à la loi.

ADOPTÉE

2025-07/208

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'après avoir constaté qu'il y a quorum, le conseil municipal ouvre la séance.

ADOPTÉE

2025-07/209

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Mario ISABELLE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil adopte l'ordre du jour, tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRAL, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1. Avis de motion du règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
 - 4.2. Dépôt du règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRAL, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Avis de motion du règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Mario GUÉRIN, conseiller du district 6, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Dépôt du règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Il est, par la présente, déposé par monsieur Mario GUÉRIN, conseiller du district 6, le projet du règlement numéro 2025-352 décrétant une dépense de 175 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques, qui sera adopté à une séance subséquente.

2025-07/210

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 19 h 40, de lever la séance.

ADOPTÉE

(s) Jean-Guy Hamelin
Jean-Guy HAMELIN, Maire

(s) Chantal Bergeron
Chantal BERGERON, Directrice générale
et greffière-trésorière